



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 juin 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jordane GALLOIS	Madame Marie-Thérèse
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Christian DUCHANGE	PUGLIESE
Madame Christine MARTIN	Madame Caroline	Madame Sabine SICUREZZA
Monsieur François DESEILLE	JACQUEMARD	Monsieur Laurent MONNOT
Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Benoît BORDAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Philippe THIRION	Madame Emilie SIMONE
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Denis GUVENATAM	Madame Nina MARTINS
Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Vanessa VAIZANT	Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Claire TOMASELLI	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Sabine BAILLOT
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Monsieur Franck AYACHE
Madame Mélanie BALSON	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Florent COLOMBO	Madame Sandra GAUDILLIERE
Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Maël SZABELSKI	Madame Clémence HOUARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Marien LOVICH	Madame Marie-Hélène	Monsieur Axel SIBERT
Madame Céline MAGLICA	JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Thierry COUDERT
Madame Delphine BLAYA	Madame Catherine PETITJEAN	Monsieur Antoine CAMUS
		Madame Mélanie FORTIER

Membres absents :

Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Monsieur Billy CHRETIEN pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Michel FELKAY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS

OBJET : LOGEMENT/ACTION FONCIERE**Bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières - Année 2025**

En application de l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales, les communes de plus de 2 000 habitants doivent approuver le bilan annuel de leurs acquisitions et cessions immobilières, qui sera ensuite annexé au compte administratif.

Ces dispositions concernent aussi les personnes publiques ou privées agissant dans le cadre d'une convention avec la Ville.

Le bilan 2025 annexé au rapport décrit de façon exhaustive les opérations immobilières intervenues au cours de l'année 2025 ou de l'exercice du droit de préemption, de même que celles réalisées par la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD), et par l'Office Public de l'Habitat Grand Dijon Habitat, dans le cadre d'une convention avec la Ville.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2025 par la Ville, la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD), et l'Office Public de l'Habitat Grand Dijon Habitat, agissant dans le cadre d'une convention, joint au rapport
- **de dire** que ce bilan sera annexé au compte administratif de l'année 2025.

SCRUTIN

POUR : 46

ABSTENTION : 9

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 4

DONT 4 PROCURATION(S)